



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2023

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2022, le Conseil a adopté par voie de résolution le calendrier 2023 des séances ordinaires, lesquelles se tiendront majoritairement les jeudis, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 3^e étage du centre municipal au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, aux dates suivantes :

- 26 janvier
- 28 février
- 16 mars
- 12 avril
- 18 mai
- 15 juin
- 20 juillet
- 10 août
- 21 septembre
- 19 octobre
- 16 novembre
- 14 décembre

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 20^e jour de décembre 2022.

Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière